



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 16-4 - QUARTIER DES
RASTINES - PARCELLE EN 56 (ex AD
928) - RETROCESSION AU PROFIT DE
MONSIEUR MARROCHIO**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

239746

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. André-Luc SEITHER à M. Yves DAHAN
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-4 - QUARTIER DES RASTINES - PARCELLE EN 56 (ex AD 928) - RETROCESSION AU PROFIT DE MONSIEUR MARROCHIO

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par acte administratif du 6 juin 1995, la Commune s'est rendue propriétaire de deux parcelles alors cadastrées AD 928 pour 80 m² et AD 929 pour 90 m², quartier des Rastines, provenant d'un plus grand tènement appartenant à Monsieur MARROCHIO, faisant suite à une cession gratuite dans le cadre d'un permis de construire.

Monsieur MARROCHIO a également consenti après cession, une servitude de passage de canalisations d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées en limite nord de sa propriété.

Si la parcelle AD 929 (EN 63 au cadastre remanié) à laquelle on accède par le chemin de la Constance puis l'allée des Grillons, a été acquise en vue d'y réaliser une station de relevage des eaux usées et ses équipements, la parcelle AD 928 (EN 56 au cadastre remanié) qui n'a reçu aucune affectation, est quant à elle, enclavée entre un lotissement desservi par une voirie privée à partir du chemin des Rastines et la propriété MARROCHIO.

Monsieur MARROCHIO, le cédant, en a conservé la jouissance et en assure l'entretien depuis 1995.

Aujourd'hui Monsieur MARROCHIO sollicite la Commune en vue de la rétrocession de la parcelle EN 56 (ex AD 928) pour le rétablissement de sa clôture et consent au profit de la Commune, une servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisations d'eau potable existante à ce jour.

Après étude par les services techniques municipaux, rien ne s'oppose à cette rétrocession sauf à grever ladite parcelle d'une servitude notariée de passage de canalisations existantes pour assurer la continuité du service d'alimentation en eau potable sur tout le linéaire de la parcelle rétrocédée, à savoir près de 38 mètres linéaires et d'une largeur de 2,50 mètres environ.

Par ailleurs, aucune disposition au PLU approuvé et modifié, n'entrave cette rétrocession.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ACCEPTE** la rétrocession à titre gratuit de la parcelle EN 56 au profit de Monsieur MARROCHIO ;
- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable sur la parcelle EN 56 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir ;

16-4 - QUARTIER DES RASTINES - PARCELLE EN 56 (ex AD 928) - RETROCESSION AU PROFIT DE MONSIEUR MARROCHIO

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- DIT que les dépenses liées à cette cession sont inscrites sur le budget 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-4 - QUARTIER DES RASTINES - PARCELLE EN 56 (ex AD 928) - RETROCESSION AU PROFIT DE MONSIEUR MARROCHIO -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2397-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2397-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public